

## **Rapport du Président**

Commission permanente

lundi 13 novembre 2023

N° CP-2023-9-11-3

**N° applicatif 6352**

### **11<sup>ème</sup> Commission**

Commission Eurométropole de Strasbourg

#### **Service instructeur**

Direction sports et vie associative

### **SOUTIEN DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE A LA RENOVATION ET A L'EXTENSION DU STADE DE LA MEINAU**

Résumé : Par délibération du 24 juin 2019, le Département du Bas-Rhin a attribué une subvention d'investissement d'un montant de 12,5 M€ à l'Eurométropole de Strasbourg pour son projet de rénovation et d'extension du stade de la Meinau estimé alors à 100 M€ HT. Après ouverture des plis des marchés de travaux et négociations avec les entreprises, le coût global de l'opération s'élève désormais à 160 M€ HT et l'Eurométropole de Strasbourg sollicite la Collectivité européenne d'Alsace pour une participation financière actualisée.

Il est donc proposé à l'Assemblée d'annuler la précédente subvention d'investissement de 12,5 M€ pour la remplacer par une subvention d'investissement d'un montant de 18,8 M€ et d'approuver les termes de la convention de partenariat et financière à conclure avec l'Eurométropole de Strasbourg et d'autoriser le Président à la signer.

#### **I. Actualisation de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au projet de rénovation/extension du Stade de la Meinau**

Par délibération n° CD/2019/020 du 24 juin 2019, le Département du Bas-Rhin a attribué diverses subventions pour des projets portés par l'Eurométropole de Strasbourg et par la Ville de Strasbourg dont une subvention d'investissement d'un montant de 12,5 M€ à l'Eurométropole de Strasbourg pour son projet de rénovation/extension du stade de la Meinau dans le cadre du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action de l'Eurométropole de Strasbourg. Ce projet était alors estimé à 100 M€ HT.

Depuis le vote de cette subvention, l'Eurométropole de Strasbourg a opté pour une consultation des entreprises de travaux sous la forme d'un groupement de commandes avec le Racing Club de Strasbourg Alsace afin de garantir un équilibre entre les financements publics, dédiés au développement sportif et les financements privés dédiés au développement commercial de l'équipement.

La consultation des lots travaux a donc été engagée au cours de l'année 2022 et le lot principal consulté en entreprise générale a donné lieu à une procédure de négociation conduite dans un objectif d'optimisation financière, technique et qualitative sans remise en cause des objectifs fondamentaux du projet à savoir :

- Une jauge de spectateurs maintenue à 32 000 places minimum ;

- Une préservation des hospitalités « Grand public » ;
- Des performances environnementales.

Après négociation, le coût global de l'opération s'élève désormais à 160 M€ HT. Cette augmentation est principalement due à l'inflation et plus particulièrement à l'augmentation du coût des matières premières. C'est pourquoi, l'Eurométropole de Strasbourg sollicite la Collectivité européenne d'Alsace pour une participation financière actualisée à hauteur de 18,8 M€ sur la base du plan de financement suivant :

	Budget initial (2019)		Budget actualisé (2023)	
	En M€ HT	%	En M€ HT	%
<b>Coût global du projet</b>	<b>100 M€</b>	<b>100,0</b>	<b>160 M€</b>	<b>100,00</b>
Eurométropole de Strasbourg	50 M€	50,0	75,8 M€	47,38
Région Grand-Est	25 M€	25,0	37,5 M€	23,44
Ville de Strasbourg	12,5 M€	12,5	18,8 M€	11,75
Collectivité européenne Alsace	12,5 M€	12,5	18,8 M€	11,75
Racing Club Strasbourg Alsace	0 €	0,0	9,1 M€	5,69

Le coût éligible du projet est établi à 160 M€ HT, correspondant à la partie sportive du projet.

Il est à noter que le Racing Club de Strasbourg Alsace porte également l'investissement concernant les espaces commerciaux (Sport's bar et brasserie), pour un montant de 19,8 M€ HT supplémentaires.

La volonté de l'Eurométropole de Strasbourg est d'inscrire ce projet dans une démarche de territoire. Si l'objet principal est de doter cette infrastructure des fonctionnalités modernes d'accueil et de confort pour tous les publics, cet équipement permettra d'abord d'accueillir dans des conditions optimales les grands événements sportifs nationaux et internationaux. Il représente également un outil indispensable pour permettre au Racing Club de Strasbourg Alsace de s'installer durablement en Ligue 1.

Ce projet s'inscrit dans la trame verte et bleue du quartier Meinau dédiée à la promenade, aux loisirs et à diverses activités sportives. Il bénéficie d'une desserte importante par les transports publics comme les lignes de Tramway A, C et E ou la gare Krimmeri ainsi qu'un accès facile aux cyclistes. Après une concertation avec les habitants, ce projet a été pensé pour développer les mobilités douces par un réaménagement des abords afin de pallier les difficultés rencontrées les soirs de match. La création de la Fan Zone a également été réfléchi pour être ouverte et utilisable en dehors des jours de match comme un lieu de vie pour les habitants du quartier.

Le projet se veut également vertueux d'un point de vue environnemental et de la sobriété énergétique avec pour ambition :

- Des bâtiments bien isolés et des équipements techniques performants ;
- Une utilisation renforcée des énergies renouvelables ;
- Un recours important aux filières de réemploi et aux matériaux biosourcés ;
- Une préservation de la ressource en eau.

Au niveau des marchés de travaux, l'Eurométropole de Strasbourg a intégré 60 000 heures d'insertion sociale ainsi que des clauses environnementales propres à chaque corps de métier.

Le calendrier des travaux est prévu sur 3 ans de l'été 2023 à l'été 2026 en 4 grandes phases, suivant le calendrier prévisionnel suivant :

- Phase 1 – été 2023 à été 2024 : Extension de la tribune sud (jauge maintenue à 26 000 places) ;
- Phase 2 – été 2024 à été 2025 : Restructuration des tribunes sud et ouest + Fan Zone (jauge maintenue à 20 000 places) ;
- Phase 3 – été 2025 à fin 2025 : Restructuration des tribunes Nord et Est + Fan Zone (jauge maintenue à 25 200 places) ;
- Phase 4 – début 2026 à été 2026 : Restructuration de la tribune Est + pelouse (jauge intermédiaire à 30 225 places).

Le projet de rénovation/extension du stade de la Meinau participe à renforcer l'attractivité de l'Alsace et de l'Eurométropole de Strasbourg en dotant ce territoire d'un équipement permettant d'accueillir de grands événements sportifs et culturels.

Il répond également à l'enjeu environnement/écologie de ce territoire en accompagnant la transition écologique et énergétique tout en préservant son attractivité économique, touristique, culturelle et institutionnelle par son exemplarité environnementale et sa sobriété énergétique pour un équipement sportif et culturel de cette envergure.

Enfin il répond aussi à l'enjeu d'amélioration de la cohésion sociale d'un territoire très contrasté à forte précarité et en même temps locomotive industrielle et économique d'Alsace en proposant un espace de vie supplémentaire aux habitants du quartier de la Meinau comprenant un Quartier Prioritaire de Ville grâce notamment à la Fan Zone créée ou encore aux heures d'insertion prévues dans les marchés de travaux.

## **II. Les engagements de l'Eurométropole de Strasbourg**

### **Mise à disposition de l'équipement :**

L'Eurométropole de Strasbourg bénéficie annuellement, en tant que propriétaire, de droits d'occupation du stade et des tribunes dans le cadre d'événements. De plus, l'Eurométropole dispose d'une occupation deux fois par an de l'ensemble des salons, loges et salles de réunion situés dans les différentes tribunes du stade.

Cette capacité d'utilisation s'entend hors match du Racing club de Strasbourg Alsace.

L'Eurométropole peut faire bénéficier de ce droit d'occupation des tiers publics ou privés, et ce dans les mêmes conditions.

Dans le cadre de la co-construction de ce projet, l'Eurométropole de Strasbourg s'engage auprès de la Collectivité européenne d'Alsace à accorder une utilisation partielle des espaces de rencontre et d'hospitalités du stade et de la Fan Zone dont elle-même bénéficie, hors rencontres sportives organisées par le Racing club de Strasbourg Alsace, au prorata du financement apporté par les collectivités.

Il s'agit au total de 70 espaces. Chacun d'entre eux peut être utilisé à raison de 2 jours ou 4 demi-journées par an. Cela aboutit donc à un total de 140 utilisations à l'année tous espaces confondus pour l'ensemble des collectivités partenaires.

Ces 140 créneaux d'utilisation d'espaces sont répartis entre les cofinanceurs au prorata du soutien respectif apporté. Ainsi la Collectivité européenne d'Alsace pourra réserver, sur une année civile, un total de 17 créneaux sur une journée complète ou 34 créneaux sur des demi-journées selon les conditions fixées dans la convention de partenariat et financière jointe au présent rapport.

La Collectivité européenne d'Alsace bénéficiera de cette mise à disposition gratuitement. Le recours à des prestations complémentaires (traiteur, sécurité, conciergerie, etc.) s'effectuera selon les conditions émises par le Racing Club de Strasbourg Alsace et l'Eurométropole de Strasbourg.

Par ailleurs, l'Eurométropole de Strasbourg bénéficie annuellement, en tant que propriétaire, de droits d'occupation de l'ensemble du stade, pour 3 événements annuels, ainsi que de 5 jours par an d'utilisation de la Fan Zone complète (en tenant compte du calendrier sportif du club résident).

L'Eurométropole de Strasbourg pourra accorder gratuitement aux collectivités co-financeurs une utilisation complète de l'ensemble du stade ainsi que de la Fan Zone dans la limite des jours dont elle dispose.

### **Visibilité de l'Aide de la Collectivité européenne d'Alsace**

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage également à prévoir une visibilité à l'aide de la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre de la valorisation de l'investissement.

Durant le chantier, il est prévu la mise en place par l'EMS de supports de communication de la collectivité en intérieur et extérieur du stade (panneaux, palissade, signalétique...) ainsi que la mise en place d'une communication sur les espaces disponibles dans les tribunes après commercialisation.

A la livraison, il est prévu la mise en place d'un ou plusieurs totems par l'EMS à des endroits stratégiques de circulation au sein du stade ainsi que des panneaux fixes dans les coursives, dans le hall central du nouveau bâtiment et sur le podium fan zone, à l'effigie des collectivités financeurs.

Une communication digitale dans la fan zone, coursives et les façades extérieures du stade est prévue ainsi que l'implantation d'espace information pérenne et la possibilité d'une bâche à l'image de la collectivité co-financeurs implantée ponctuellement sur la tribune Ouest.

Afin de prendre en compte ces évolutions intervenues depuis 2019, il est donc proposé à l'Assemblée d'annuler la précédente subvention d'investissement de 12,5 M€ pour la remplacer par une nouvelle subvention d'investissement de 18,8 M€. Pour cela, compte tenu de la demande d'aide complémentaire présentée par l'Eurométropole de Strasbourg pour ce projet et en application de l'article L.242-4 du Code des relations entre le public et l'administration, il est nécessaire de retirer la délibération n° CD/2019/020 du 24 juin 2019 précité uniquement en ce qui concerne l'octroi de la subvention de 12,5 M€ pour le projet de la réhabilitation et de l'extension du stade de la Meinau.

Par ailleurs, il est proposé à l'Assemblée, d'une part, d'attribuer, une subvention d'investissement pour un montant maximal de 18 800 000 € représentant 11,75% d'une dépense éligible de 160 000 000 € HT à l'Eurométropole de Strasbourg pour le projet de restructuration/extension du Stade de la Meinau et, d'autre part, d'approuver la convention de partenariat et financière y afférente jointe en annexe au présent rapport.

La Commission Territoriale de l'Eurométropole de Strasbourg du 24 octobre 2023 a émis un avis favorable à ces propositions,

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de décider de la poursuite par la Collectivité européenne d'Alsace du soutien à l'Eurométropole de Strasbourg pour la réalisation du projet de rénovation et d'extension du stade de la Meinau ;
- de retirer, en application de l'article L.242-4 du Code des relations entre le public et l'administration, la délibération n° CD/2019/020 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 24 juin 2019 susvisée uniquement en ce qui concerne l'octroi à l'Eurométropole de Strasbourg de la subvention d'investissement de 12 500 000 € pour le projet de rénovation et d'extension du stade de la Meinau ;
- d'attribuer à l'Eurométropole de Strasbourg une subvention d'investissement pour un montant maximal de 18 800 000 € représentant 11,75% d'une dépense éligible de 160 000 000 € HT pour le projet de rénovation et d'extension du Stade de la Meinau ;
- d'approuver les termes du projet de convention de partenariat et financière à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Eurométropole de Strasbourg, jointe en annexe au présent rapport, qui définit notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire ainsi que les modalités de versement de la subvention précitée en application de la réglementation européenne en vigueur ;
- de préciser que par dérogation au règlement financier de la collectivité européenne d'Alsace, la subvention pourra faire l'objet d'acomptes versés selon les modalités définies dans la convention de partenariat et financière, jointe au présent rapport ;

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P058</i>	<i>O004</i>	<i>P058E01</i>	<i>T02</i>	<i>(3522) 204-2324-322</i>	<i>18 800 000 €</i>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.